



Balcó dels Aspres

MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales n° 41

MARS 2014

Elections municipales

Précisions :

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou retirer un nom sur un bulletin de vote (panachage), les suffrages sont décomptés individuellement.

Mais, contrairement aux précédentes élections municipales, il ne vous sera pas possible de voter pour une personne non candidate.

Pour voter, vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité. A savoir que les **seuls** documents admis sont :

- Carte nationale d'identité(en cours de validité ou non)
- Passeport (en cours de validité ou non)
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photo
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune.

Vous ne pourrez pas voter si vous ne présentez pas l'un de ces documents au moment du vote. La carte d'électeur n'est pas un document exigé

Par ailleurs, les cartes d'électeur des habitants récemment inscrits seront distribuées dans les jours qui viennent après la réunion de la dernière commission électorale qui s'est tenue le 28 Février 2014

Le mot du maire

Pour des raisons essentiellement liées au calendrier électoral, le Plan de Prévention contre les Risques d'Incendie de Forêts est en sommeil mais, inévitablement, il reviendra sur le devant de la scène dans les mois qui viennent.

Aussi devons nous rester vigilants. Comment ? :

1/ -en montrant que notre souci de protection contre les feux de forêts reste une priorité.

Les zones de protection autour des habitations doivent être maintenues débroussaillées ainsi que les abords des chemins d'accès.

Les consignes de sécurité (absence de produits inflammables à proximité immédiate des maisons-éclaircissement ou élimination des arbres ou arbustes en particulier) doivent être respectées.

2/ -en poursuivant, pour la commune, les travaux programmés dans le PPRIF –travaux de bon sens comme les places de retournement pour les sapeurs pompiers, débroussaillage aux abords du CD 13.

3/ -en menant une politique active d'information et de prévention avant la période estivale.

C'est à ce prix, me semble-t-il, que demain nous pourrions montrer que nous savons prendre nos responsabilités et demander que nos arguments, en particulier en matière de zonage, soient examinés et pris en compte.

Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque vous informe qu'elle vient de sélectionner et recevoir en prêt de la Bibliothèque Départementale, une centaine de nouveaux livres pour adultes et enfants.

Elle rappelle, par ailleurs, que le prêt est entièrement gratuit tout comme le **nouveau service** qui vient d'être mis en place et qui met à la disposition de tous les membres un choix important de CD : jazz, blues, rock, musique classique, chanson française... Le choix déjà conséquent ne demande qu'à s'étoffer. Pour cela si vous souhaitez vous séparer de CD en bon état, ils seront, bien entendu, les bienvenus à la bibliothèque où l'ensemble de l'équipe attend votre venue tous les vendredis de 16 à 18 heures. D'avance, ils vous en remercient.

Ecole

Les employés communaux ont confectionné dans la cour de l'école, un terre-plein afin que les élèves puissent réaliser un jardinet.

L'heure, en cette fin d'hiver particulièrement clémente, est aux plantations. Pour cela, ils font appel à toutes celles et tous ceux qui, possédant un jardin, auraient des plants, des bulbes ou des graines à leur donner et d'avance leur disent un grand merci.

Chiens

Plusieurs habitants du village se plaignent, à juste titre, de la divagation de chiens qui laissent, dans les rues du village et aux abords de l'école, des traces de leur passage.

Cette situation n'est pas tolérable.

La communauté de communes des Aspres, a établie une convention avec la Fourrière Chenil Service, ZA du Haut Vernet Chemin de la Llabanère 66000 PERPIGNAN.

Les services de la fourrière dont je rappelle les tarifs – forfait 85 €+frais de vétérinaire si l'état de santé de l'animal nécessite des soins, seront alertés à chaque constatation de divagation sur la voie publique.

Je pense que si chaque propriétaire met un peu de bonne volonté, il sera inutile d'arriver à de telles extrémités. Dans le cas contraire, les exigences de salubrité publique prévaudront.